



CAPACITE PROFESSIONNELLE ASSURANCE

IAS NIVEAU 3 – Prévoyance et santé des TNS/ FOAD

Fiche programme – Version du 09/01/2022

(sous réserve de mise à jour en cours d'année)



JLP CONSULTANT - Hameau de Pevani – 20111 Calcatoggio - Siret 408 856 623 00066 - APE 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 92.20.21058.20 auprès du préfet de région de Corse du Sud
Organisme de formation certifié Datadock - www.capacite-professionnelle-assurance.fr

CAPACITE PROFESSIONNELLE ASSURANCE – IAS NIVEAU 3 / FOAD

THEME : PREVOYANCE ET SANTE DES TNS

Objectifs

Acquérir des compétences en assurance prévoyance et santé des TNS et obtenir une attestation de capacité professionnelle assurance de niveau 3, permettant de distribuer des produits d'assurance auprès des TNS.

Public

Toute personne concernée par l'intermédiation en assurance de niveau 3 (mandataire exerçant son activité à titre accessoire / salarié exerçant son activité au siège ou dans un bureau de production dont le responsable justifie d'une capacité professionnelle de niveau I) - Aucune connaissance préalable en assurance n'est requise - L'accès à la formation nécessite un entretien téléphonique préalable.

Prérequis

Maîtrise de la langue française - Accès à internet depuis un terminal de connexion (ordinateur, tablette, smartphone).

Moyens pédagogiques

Espace personnel sur une plateforme E-Learning sécurisée et accessible 24h/24 et 7j/7 (avec identifiant et mot de passe) – Modules de cours / Quiz / Cas pratiques / Tutorat en ligne.

Tuteur pédagogique et référent handicap

Jean-Luc PETRICOUL – Spécialiste de la capacité professionnelle assurance – 30 ans d'expérience dans l'assurance – Joignable par téléphone, mail ou forum de discussion.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Formation accessible aux PSH. Aménagement de parcours possible en concertation avec le référent handicap.

Modalités d'évaluation

Exercices de validation en continu (note de 50/100 minimum pour valider la capacité professionnelle).

Programme conforme à l'article R512-12 du code des assurances : formation d'une durée raisonnable, adaptée aux produits et contrats présentés ou proposés, sanctionnée par la délivrance d'une attestation de formation.

Module 1 : Les régimes obligatoires des TNS - 1. Population des TNS / 2. Différents régimes des TNS / 3. Prestations servies par la Sécurité sociale des indépendants (artisans et commerçants) / 4. Prestations servies par les différents régimes des professions libérales / 5. Prestations servies par la MSA (exploitants agricoles).

Module 2 : La prévoyance Madelin - 1. Cadre légal et fiscal Madelin / 2. Garanties des contrats de prévoyance Madelin / 3. Vie du contrat de prévoyance Madelin (souscription, gestion des sinistres, exclusions de garanties, résiliation).

Module 3 : La complémentaire santé - 1. L'Assurance maladie obligatoire / 2. Les contrats solidaires et responsables / 3. Exercices de calcul de remboursements.

Module 4 : Vendre les contrats de prévoyance Madelin - 1. Présentation de la méthode CAB (Caractéristiques-Avantages-Bénéfices) / 2. Exercice pratique d'argumentation.

Module 5 : Vendre les contrats de santé Madelin - 1. Présentation de la méthode CAB (Caractéristiques-Avantages-Bénéfices) / 2. Exercice pratique d'argumentation.

+ Contrôle continu des acquis (la note minimale de 50/100 est requise)

Durée

10 heures / 100 % à distance

Modalités et délais d'accès

Sessions permanentes

Accès sous 48h

Tarif

300 € par participant

CPF / OPCO

Formation non éligible au CPF

Financement OPCO possible

Formalisation

Attestation permettant

l'inscription à l'Orias

Contact

Jean-Luc PETRICOUL

06 03 21 59 62

jl.petricoul@wanadoo.fr